

*Bientôt 50 ans à la défense et à la promotion
des droits des citoyens du Québec à
recevoir des soins et des services dignes et adéquats*



CPM EXPRESS – DÉCEMBRE 2022

**POUR LES COMITÉS D'USAGERS ET DE RÉSIDENTS, ORGANISMES AFFILIÉS ET
MEMBRES PROTECTION SANTÉ**

Au CPM, on s'occupe des droits en santé les plus importants au monde : les vôtres !

Bonjour à tous,

Voici quelques nouvelles sur diverses actions et représentations prises par le CPM à la suite des plaintes provenant de résidents, de familles et de comités :

DES NOUVELLES DES MAISONS DES ÂÎNÉS ET MAISONS ALTERNATIVES (MDAMA)

Les MDAMA ont commencé à ouvrir dans certaines régions et voici quelques informations obtenues pour certaines d'entre elles :

Exemple : Sherbrooke

- 120 chambres réparties dans 10 maisonnées
- Beaux aménagements
- Même clientèle qu'en CHSLD (pas nécessairement, selon des informations divergentes obtenues)
- Pas d'unité prothétique (errance, intrusion, démence, problèmes non abordés)
- Cuisine des repas sur place
- Comité de résidents avec accès à un local
- Armoire individuelle pour médicaments dans chaque chambre
- Chaque maisonnée comprend deux locaux « utilités souillées » où les chariots d'effets souillés sont remisés après les soins.
- Caméras ? pas mentionné lors de l'ouverture officielle à Sherbrooke
- Consentement requis du résident, pas partout, écrans pas visionnés tout le temps, et pas visionnés par du personnel clinique, pour suivre pourtant l'état clinique des résidents ou lors de chutes... (information de Mme Nathalie Rosebush du ministère de la Santé et des services sociaux)

Si vous avez d'autres informations sur les Maisons des aînés, n'hésitez pas à nous les communiquer pour qu'on puisse les partager avec nos collègues des autres comités.

FORMATIONS TOUJOURS OFFERTES AUX COMITÉS ET ORGANISMES AFFILIÉS (500 \$ PLUS FRAIS)

Le vrai rôle d'un comité d'usagers ou de résidents (Me Paul Brunet)

Il s'agit du rôle inscrit dans la loi, dans le cadre de référence et dans la littérature, et non celui que certains voudraient bien qu'il joue.

Comment militer au sein d'un comité d'usagers ou de résidents (M. Benoit Racette)

Rendre son travail bénévole gratifiant en réalisant une œuvre valable et porteuse, en faveur des usagers, de leurs familles ou de leurs proches.

Les pratiques d'intervention directe en CHSLD (Me Paul Brunet)

Se présenter, informer les autorités du rôle que le comité et ses membres entendent jouer au sein de l'établissement et auprès de l'administration, dans le respect de la loi et de l'autorité mais jamais avec complaisance.

Pourquoi, comment : l'alternative des caméras en CHSLD (Me Paul Brunet)

Une solution extrême, souvent en désespoir de cause, face à l'inaction et l'absence de suivi de demandes ou de plaintes des usagers ou de leurs familles.

Le droit à demander l'aide médicale à mourir (Me Paul Brunet)

La confidentialité du dossier d'un usager (Me Paul Brunet)

Formation sur l'accompagnement d'un usager en vue du dépôt d'une plainte (comité d'usagers) (Benoit Racette)

NOUVEAU : Les différents régimes de protection de la personne inapte

(Me Céline Dauphinais) en mars 2023. *Formation tenant compte de la nouvelle Loi visant à mieux protéger les personnes en situation de vulnérabilité, entrée en vigueur le 1^{er} novembre dernier.*

LES PERSONNES HÉBERGÉES EN CHSLD N'ONT PAS DROIT À DES ACTIVITÉS DE LOISIR

Une brève observation, restant à confirmer, permet au CPM de prétendre que dans plusieurs CHSLD, on n'offre aucune ou très peu d'activités de loisir. Les comités et les familles sont invités à nous informer s'il y a des activités de loisir dans les CHSLD. Le CPM agira en conséquence auprès des autorités concernées.

QUELQUES RÉALISATIONS DU CPM DEPUIS PRESQUE 50 ANS ET TRAVAUX EN COURS

- Insertion dans la Loi sur la santé du concept de comité de bénéficiaires (par Claude Brunet).
- 1^{er} recours collectif gagné par des patients en CHSLD 1981 (règlement hors cour), grève illégale au CHSLD Saint-Charles-Borromée et dommages-intérêts accordés à chaque résident.

- Lutte acharnée par Claude Brunet et le CPM dans les années 70 contre la fermeture du CHSLD Saint-Charles-Borromée.
- Démarrage d'une offre de transport adapté par le CPM dans les années 70, pour le territoire de l'île de Montréal.
- En 1984, le CPM demande la création d'un poste d'ombudsman dans les établissements de soins de santé, poste qui est devenu plus tard celui de commissaire aux plaintes.
- Charte des droits des comités d'usagers et de résidents
- Retour des proches aidants en CHSLD après la 1re vague de la COVID, excuses de la ministre Blais.
- Demande de la ministre Blais aux PDG de manger la nourriture qui est servie dans les CHSLD et de faire cesser le port de culottes d'incontinence auprès des personnes qui ne sont pas incontinentes.
- Annonce d'une 1re enveloppe de fonds pour des soins dentaires de base.
- Meilleure climatisation et ventilation gratuites en CHSLD.
- Démocratisation des recours aux petites créances pour tous.
- Contact direct avec le MSSS lors de certaines situations dangereuses ou inconcevables.
- Amélioration (insuffisante) du plancher au-dessus duquel les familles doivent commencer à payer une contribution lors d'une admission en CHSLD.
- Plaintes plus nombreuses de la part des usagers, recommandées par le CPM, auprès du syndic du Collège des médecins.
- Lettres courriel au PDG de chaque CIUSSS et CISSS pour leur suggérer des actions précises, quantifiables et propices à l'imputabilité et l'évaluation du travail des gestionnaires.
- De multiples avis juridiques et conseils dispensés aux comités et aux membres individuels de Protection santé.
- Tournées téléphoniques auprès des comités de résidents et d'usagers, action et rétroaction des comités.
- Projet de Loi sur les soins de longue durée.
- Dossier et revendication pour des soins à domicile, incluant des soins médicaux.
- Revendications pour un meilleur Régime d'examen des plaintes dans le Réseau de la santé.
- Action collective pour maltraitance dans tous les CHSLD, pendante devant la Cour supérieure.
- Plainte collective auprès de la Commission des droits de la personne pour violation des droits des personnes hébergées durant la COVID.
- CPM, seul organisme nommé « personne intéressée », lors de l'enquête du coroner à la Résidence Herron et autres.

- Positionnement du CPM en vue d'une réforme des services de soins préhospitaliers.
 - Rencontres mensuelles avec le bureau du ministre de la Santé.
 - Rencontres avec le ministre de la Santé, monsieur Christian Dubé.
 - Plainte pour discrimination des personnes de plus de 50 ans dans le protocole de priorisation des soins intensifs, accueillie en partie par la Commission des droits de la personne.
 - Participation à la préparation du plan quinquennal du MSSS en matière de soins et d'action pour contrer la maltraitance.
 - Plus de 300 présences médias annuelles.
 - Obtention de la nouvelle infraction pénale provinciale pour maltraitance, une première au Canada et au Québec.
 - Demande pour des modifications aux Plans régionaux des effectifs médicaux.
 - Recours collectif, frais de buanderie illégaux chargés par des CHSLD, annulés, remboursements accordés aux résidents.
 - Recours collectif contre des médecins qui ont fait la grève en 2002 et 2003, dommages-intérêts accordés aux patients privés d'intervention médicale durant la grève.
 - Obtention de l'ouverture de cliniques d'infirmières praticiennes, déjà demandée par le CPM dans son mémoire au sujet du Projet de loi 43 en 2019.
 - Demande du CPM à la ministre de la Santé en janvier 2019 pour étudier l'opportunité de proposer des visios-consultations en santé, lorsque la situation le permet, intention tout récemment annoncée en décembre 2022 par le premier ministre Legault.
 - Etc. !
-

***Prenez un temps de repos pour vous durant le temps des Fêtes.
Allez visiter une personne, parent(e), ami(e), en hôpital, en CHSLD, en RPA ou RI
en respectant les mesures d'hygiène prescrites.
Ce sera vraiment apprécié !***

**M E R C I E N C O R E
P O U R V O T R E A P P U I !**

L'équipe du Conseil pour la protection des malades vous souhaite de Joyeuses Fêtes !

- Me Paul G. Brunet, M. A. P., avocat,
président-directeur général
Président du conseil d'administration –
Montréal
- M. Pierre Hurteau, Ph. D., vice-président
Comité des usagers affilié
Comité des résidents du CHSLD Camille-
Lefebvre – **Lachine**
- Mme Micheline Boucher-Granger,
trésorière
Membre cooptée – **Laval**
- Mme Ginette Boisvert, secrétaire
Comité des usagers affilié
Centre d'hébergement Christ-Roi –
Mauricie et Centre-du-Québec
- Mme Nicole Johnson, administratrice
Membre cooptée – **Gaspésie**
- Mme Marielle Raymond, administratrice
Comité des usagers affilié
Centre hospitalier régional du Grand-
Portage – **Rivière-du-Loup**
- M. Daniel Pilote, administrateur
Membre coopté – **Saint-Jean-sur-Richelieu**
- Mme Nicole Trottier, administratrice
Membre cooptée – **Abitibi-Témiscamingue**
- Mme Seeta Ramdass, administratrice
Comité des usagers affilié
Centre Universitaire de Santé McGill
(CUSM) – **Montréal**
- Mme Ginette Desmarais, administratrice
Comité de résidents affilié
Hôpital et centre d'hébergement d'Youville
– **Sherbrooke**
- Mme Claire Morin, administratrice
Comité des usagers affilié
Hôpital de Chicoutimi – **Saguenay**
- Mme Francine Leroux, administratrice
Comité des usagers Lac-des-Deux-
Montagnes – **Laurentides**
- M. Benoit Turcotte, chef administration et
Web
- Me Stéphanie Yanakis, avocate
- Me Nancy Piché, avocate
- Me Céline Dauphinais, avocate

TÉL. : (514) 861-5922

SITE WEB www.cpm.qc.ca

COURRIEL info@cpm.qc.ca